



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 067 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les vestiges du barrage des rapides Deschênes représentent le lieu historique sur lequel a opéré une des premières centrales hydroélectriques du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des recherches archéologiques sur le site ont permis de retrouver des artefacts témoignant d'une occupation autochtone ancestrale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a désigné cette section de la rivière des Outaouais comme lieu historique en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le site fait partie d'une zone importante de conservation des oiseaux (ZICO) et abrite la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux en Outaouais avec plus de 266 espèces déjà répertoriées;

CONSIDÉRANT QUE le parc des rapides Deschênes fait partie des Chemins d'eau, une route touristique québécoise qui longe les rivières Gatineau et des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le parc des rapides Deschênes est inscrit comme site potentiel de développement dans le plan de plein air urbain adopté par la Ville de Gatineau en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la communauté est engagée dans le processus de préservation et de mise en valeur du site pour protéger ses valeurs patrimoniale, archéologique, identitaire, écologique, récréative et touristique;

CONSIDÉRANT les intentions du ministère du Transport du Québec de procéder à la démolition des vestiges du barrage des rapides Deschênes.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de préserver les vestiges du barrage des rapides Deschênes et de sécuriser les berges afin que tous puissent en bénéficier en toute sécurité, que la faune et la flore soit préservées et que ce paysage patrimonial traverse le temps pour la mémoire collective du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**André Fortin
Député de Pontiac**

8 juin 2023

Date de signature de l'extrait